MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR

# AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement no. 279-2025 qui vient modifier le règlement no. 157-2018 et le règlement no. 159-2018.

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné comme suit :

1. Lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 2 juin 2025, le Conseil municipal adoptera le premier projet de règlement suivant:

   - **RÈGLEMENT NO. 279-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NO. 159-2018 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE EN ZONE RÉSIDENTIELLE, DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor le jeudi 19 juin 2025 à 16h.

   Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Une copie du projet de règlements peut être consultée à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

4. Le règlement no. 279-2025 modifiant le règlement no. 157-2018 et le règlement no. 159-2018 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Victor, le 30 mai 2025

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit, à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité https://www.st-victor.qc.ca onglet municipalité/administration/avis public en date du 30 mai 2025.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière